

A l'exception de cas particuliers (en lien avec les plans de prévention des risques des inondations), il n'y a pas de distance minimale pour planter en bordure de cours d'eau privé.

Existe-t-il des aides financières ?

Des aides financières sont disponibles auprès des conseils régionaux et de l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'installation de ripisylves sur les parcelles forestières (ex en complément de peupleraie). Le montage de dossier peut se faire avec l'aide du CRPF.

Pour plus de renseignements

Téléchargez le "Guide pour la restauration des ripisylves" sur www.crpfnorpic.fr ou contacter

Agence de l'eau Seine Normandie
2 rue docteur Guerin - 60200 COMPIÈGNE
Tél. 03 44 30 41 00



Ou Noémi HAVET au :
Centre Régional de la Propriété Forestière
96 rue Jean Moulin - 8000 AMIENS
Tél. 03 22 33 52 00
Fax 03 22 95 01 63
noemi.havet@crpf.fr

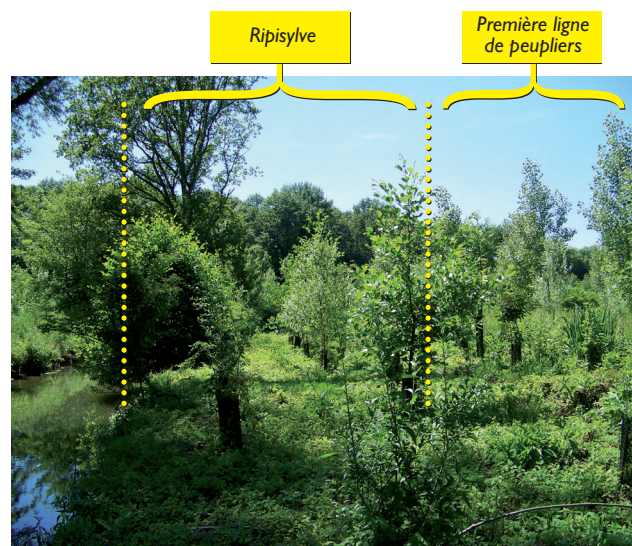


Un exemple de propriétaire convaincu

A la suite d'une coupe de peupleraie, un propriétaire dans la Somme a souhaité compléter sa replantation par l'installation d'une ripisylve en bordure de la Cologne. En 2008 il installe un linéaire de 350 m.

Ravi du résultat et voulant obtenir un peuplement plus diversifié et adapté au maintien des berges, il prolonge ce tronçon de 400 m en 2009. Il trouve également que ce type de boisement apporte un intérêt paysager et cynégétique intéressant.

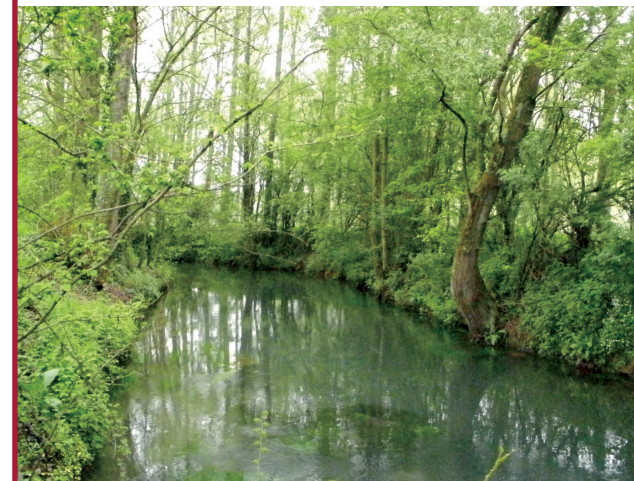
Un exemple à Devise :



Crédits photographiques et sources des illustrations :
CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie



Associer la ripisylve à la peupleraie le long des cours d'eau



Une démarche pleine d'essences

Point de repère 03 22 72 90 64 - fic 523 545 940 00016 - 09/2013 - Ne pas jeter sur la voie publique.

La peupleraie en bordure de cours d'eau : comment optimiser ses fonctions par l'implantation d'une ripisylve ?

Le peuplier, une essence majeure de nos vallées...

La Picardie est la première région française en termes de superficies plantées avec près de 27 000 ha (IFN 2005-2009) et un volume de bois d'œuvre représentant près de la moitié du volume de bois d'œuvre feuillu récolté en région.



Bardage en peuplier modifié thermiquement

Fournissant de nombreux produits de notre quotidien, le bois de peuplier présente des caractéristiques qui permettent de l'utiliser non seulement dans l'emballage léger alimentaire mais aussi, après traitement thermique, dans la construction ou l'aménagement extérieur (bardage) et intérieur (lambris) de la maison.

Que l'on évite de planter trop près des cours d'eau

La populiculture est pratiquée dans les vallées depuis longtemps.

Il existe aujourd'hui un grand nombre de cultivars de peupliers, avec des caractéristiques biologiques adaptées à une large gamme de sol. Cependant du fait d'un système racinaire majoritairement traçant et peu profond qui les rend instables, on évitera la plantation sur les berges de cours d'eau afin d'éviter tout risque de destruction de celles-ci pouvant être provoquée par la chute de peupliers (cf. photo ci-dessous), ce phénomène se répercutant à différents niveaux (environnement, investissement, sécurité...).



Peupliers sur Vassilly, mai 2009, ANMA, CUL-ARPI&C

La première ligne de peupliers plantés ne doit pas être située à moins de 6 mètres du cours d'eau.

A cet endroit, une ripisylve peut compléter la plantation.

Vous avez dit « ripisylve » ?

Les « ripisylves », désignent l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

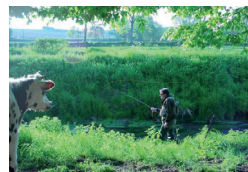
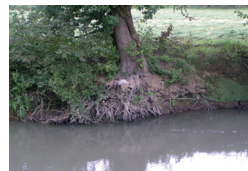


Ripisylve sous couvert forestier

Des intérêts multiples !

Du fait de leur position, ces boisements assurent de multiples fonctions :

- ✓ impact positif sur les habitats aquatiques et le développement de la faune (poissons, insectes...);
- ✓ amélioration de la qualité de l'eau;
- ✓ participation à la variété paysagère;
- ✓ stabilisation des berges et lutte contre l'érosion;
- ✓ production de bois, notamment du bois énergie;
- ✓ corridors biologiques pour la circulation de certaines espèces notamment avicoles;
- ✓ intérêt cynégétique.



Que planter ?



Le boisement doit se faire en utilisant des essences locales et adaptées à ces milieux proches des berges telles que, pour les arbres, l'aulne glutineux, les saules ou le chêne pédonculé ainsi que l'érable sycomore sur des sols moins engorgés et pour les arbustes, le cornouiller sanguin, le saule cendré, la viorne aubier...



Plantation diversifiée en bordure de peupleraie

Et l'entretien ?

Comme pour toutes les plantations, des entretiens sont nécessaires durant les 3 premières années. Les principales actions à mener sont la fauche autour des plants, le dégagement des lianes et chardons au pied des arbres et arbustes ainsi que des tailles de formations.

Cet entretien doit être réalisé par le propriétaire. Cependant, lorsqu'il existe, le syndicat de rivière local, qui a pour fonction d'assurer la gestion des cours d'eau et de leurs berges, peut également s'en occuper ou apporter des conseils sur les espèces à replanter et sur les distances optimales vis-à-vis de la rivière.